**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

**Band:** - (1936)

Heft: 38

**Register:** Handelsregister = Registre du commerce = Registro di commercio

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Avec ses meilleurs vœux pour la Nouvelle Année!

# R. STEFFEN

LAUSANNE

vous rappelle ses nouveaux films...

Malheur aux vaincus

Son Excellence Antonin

.. et vous signale les excellentes reprises que vous pouvez faire avec: Bach millionnaire

Le train de 8 h. 47

Les Surprises du divorce

#### Chronique sportive

#### La course Lumen - A.B.C.

Outre les courses de Zurich et de Genève, qui réservent encore des surprises, le grand steeple-chase du Lumen, à Lausanne, qui du-rait depuis plusieurs mois, a pris fin le 17

rait depuis pluseurs mois, a pris 1m le 14 décembre.

Au début, et pendant longtemps, Lin, de l'Offrice cinématographique, tint la tête; puis Allenbach, dans un magnifique retour, franchit victorieusement de nombreux obstacles, mais fut finalement coiffé, tout près du but, par M. Lavanchy, de l'équipe Guyot (D.F.G.), lequel emporta la course dans un style magnifique. A noter, bien loin derrière, quelques concurrents de moindre importance. Cette course, qui fut passionnante, constitue un magnifique exemple de la solidarité et de la cohésion existant tant au sein des loueurs que des directeurs de cinémas de l'Association romande, brillamment représentée par deux membres de son comité. On regrette presque qu'un troisième membre du comité — ancien locataire du Lumen — ne soit pas venu donner encore plus d'attrait à comité — ancien locataire du Lumen — ne soit pas venu donner encore plus d'attrait à cette belle manifestation. Ajoutons que l'on se propose d'offrir à tous les concurrents un exemplaire — sur parchemin — de la fameuse Convention 1935. La souscription est ouverte!!

## Choses de Paris

(De notre correspondant particulier.)

Le nombre des cinémas d'actualités a augmenté. Ils sont maintenant treize. A part le Cinéphone, boulevard des Italiens, Nord-Actua et Omnia-Ciné-Informations, tous appartiennent à des quotidiens parisiens. «Le Journal» en a cinq (Cinéae); «Paris-Soir» deux, «L'Intransigeant» un. Le Petit Parisien» un, «Excelsior» un, «L'Auto» un aussi, qui s'est spécialisé dans les actualités sportives. A la vérité, la formule «actualités supres» a échoué. Pour attirer le public, les directeurs ont du ajouter à celles-ci des sketches, des dessins animés et des documentaires. La durede un programme est en général de soixante minutes. A Cinéphone, l'un des plus intéressants parce qu'il donne presque toujours les actualités sans coupures et sait choisir les meilleures, le programme dure souvent une heure et quart. Un des cinémas de «Paris-Soir» a des programmes d'une durée d'une demi-heure.

Les anciens films de Charlot, ceux en deux bobines du temps du muet, ont trouvé refuge dans les cinémas d'actualités. Sonorisés, copies neuves, esc Charlot sont revus avec plaisir par le public. On revoit aussi quelques films de Fatty et de Buster Keaton du temps du muet. Ce sont là à neu près les seuls films de cette époque qui einennet neore le coup. Quelle leçon pour les grandes super-productions qu'on nous força à avaler! On ne pourrait les revoir sans rire, mais ce serait un autre rire. Le même qu'on ressent à voir les films d'environ 1900. Parfois, un cinéma d'actualité, ou une salle d'exclusivité, corse son programme d'un sombre drame tourné vers cette époque. Le public s'amuse follement à ces rétrospectives.

spectives.

\*\*\*

Le nombre des salles d'exclusivité et des salles spécialisées a également augmenté. En ce moment vingt-cinq salles ne passent que des versions originales de films étrangers. Dans dix-huit ce sont des films américains ou anglais. Les salles sont ou sur les grands boulevards ou aux entirons de l'Etoile, Mais il y en a trois rive gauche et une à Montmartre, le Studio 28, qui passe en exclusivité les films de W. C. Fields, Ce grand acteur américain s'est fait à Paris une clientèle d'admirateurs. Jamais indifférents, presque toujours originaux, les programmes du Studio 28 sont d'une valeur rare. C'est là qu'on a vu le fameux film Soupe au canard de Marx Brothers, International Folie, et eette extraordinaire Symphonic burlesque qui y passe en ce moment.

Trois salles n'offrent que des films en langue allemande, quatre en langue russe et une en langue espagnole.

Bien entendu, ces films étrangers passent — ou peuvent passer — en version originale dans d'autres salles, sans compter toutes celles où passent les versions synchronisées. Mais dans le chiffre de vingt-cinq donné ci-dessus ne figure pas, par exemple, le Paramount, qui, tantôt, selon ses programmes, projette des films améri-

ains ou français. Et le Paramount n'est pas

seul.

Il fut un temps où les étrangers allaient au théâtre se perfectionner dans la langue du pays qu'ils habitaient. Le cinéma a renversé l'ordre des choses. A Paris, ce sont les Français qui vont dans les salles d'exclusivité se perfectionner dans les langues étrangères. Berlitz l'a compris, qui fait sa publicité jusque dans les magazines de cinéma.

Cette question des versions originales et des versions synchronisées est entrée dans un état aigu. Le doublage, on le sait, a de chauds partisans et de non moins chauds détracteurs. Aussi l'expérience que vient de faire le directeur de l'Olympia, le cinéma des boulevards, est-elle intéressante. Pendant plusieurs jours, on a projeté devant le public deux films américains, l'un dans le texte intégral, l'autre synchronisé en français. Les spectateurs, à qui l'on a distribué un bulletin de vote, ont été invités à se prononcer pour ou contre le doublage. Les résultats seront intéressants à connaître.

On construit de nouveaux studios de prises de vues dans les sous-sols du Théâtre Pigalle, qui va rouvrir sous la direction de M. Quinson, directur déjà du Palais-Royal. La formule est nouvelle. Les mêmes acteurs qui, le soir, joueront la pièce sur la scène, la tourneront l'après-midi pour l'écran. Et ceci à domicile, sauf pour les extérieurs, bien entendu. Mais cette formule appelle bien des réserves, ne scrait-ce que pour les sujets, attendu qu'une bonne pièce n'est pas lor-cèment un sujet de film, et pour les interprêtes, car il y a la question de la photogénie et de la phonogénie. Attendons

Les enfants sont des privilégiés dans les gran-des villes. Il y a des spectacles spécialement pour eux. Le Balzac, le Cinéma des Champs-Ely-sées, l'un des Ciné-Paris-Soir, donnent régulière-ment, les jeudis et dimanches matin, des specta-cles pour enfants (on sait que le jeudi est jour de congé dans les écoles françaises). Il y a mê-me un club cinématographique d'enfants: Cen-lier de l'acceptant de l'a

me un club cinématographique d'enfants: Cendrillon.

Le Cinéma familial présente également, le jeudi et le dimanche, à la Salle Pleyel, des films qui peuvent être vus par tous.

Il y a enfin une demi-douzaine de Ciné-clubs.

Leur but est tout autre. C'est presque toujours le même programme: présentation d'un ou de deux films consacrés par le succès ou qui au contraire ont échoué, et débats contradictoires par le public. Il y a le Ciné-Club de la Femme, le Ciné-Club de Paris, parmi les plus vivants. Ils sont intéressants et utiles au cinéma, en ce que leurs membres sont des passionnés du septième art, et les artistes et les metteurs en secue, qui sont quelquefois conviés à ces galas et prennent part à la discussion, peuvent ainsi entere en contact direct avec le public, un public souvent averti.

Une salle parisiennne vient d'adopter une formule nouvelle : pour une somme relativement modique, elle se propose d'offrir à sa clientèle non seulement un film, mais encore un sandwich et une boisson. Le spectacle sera permanent, du matin à minuit. C'est en somme l'organisation rationnelle d'un état de choses déjà existant. La plupart des cinémas d'actualités ouvrent à 10 h. du matin et, si le programme durait plus d'une heure, rien n'empécherait le spectateur d'y emporter son sandwich.

Trois cinémas — sur les grands boulevards — sont suverts au public déjà 49 h. 30 le matin : le Paramount et l'Olympia, et un à 10 h., le Gaumont-Théâtre. Tous trois roulent jusqu'à 2 h, du matin. Dès minuit, il y a tarif unique. C'est la «séance de nuit. Teile est la passion du cinéma que nombre d'employés et de midinettes préfèrent se passer de déjeuner et se contenient d'un cafe-crème et d'un croissant pour aller à cette séance de midi qui, elle aussi, est d'un tarif réduit.

A part quelques rares salles qui ouvrent à 13 h. 45. Persegue dans toutes les salles parisiennes, le spectacle est terminé à minuit, voire à 11 h. 45. Deux vont jusqu'à 1 h. du matin dans le 17me arrondissement. Enfin, sur les grands boulevards, outre les trois salles (matinales) dont le st parlé plus haut, deux autres, le Madeline-Clieme et Marivaux, ont aussi leur séance de nuit, de minuit jusqu'à 2 h. du matin. Mais c'est surdut à Montamartre qu'on les trouve, sur les boulevards extérieurs, du carrefour Barbès-cohechouxard à la place Clichy et même jusque dans l'avenue de Clichy. Elles ne sont pas moins

de neuf à donner la séance de nuit à prix uni-que: en général 5 fr. franç. Le Cinéma Pigalle, place Pigalle, va même jusqu'à 2 h, 30 du matin et la nuit du dimanche au lundi jusqu'à 3 h. Le

Moulin-Rouge, ex-music-hall, devenu un cinéma florissant, a aussi sa séance de nuit. Nous aurons bientôt, comme en Amérique, le spectacle ininterrompu. Alfred GEHRI.

## Handelsregister - Registre du Commerce - Registro di Commercio

— 19 novembre. La raison suivante est radiée d'office ensuite de faillite: La raison individuelle Fritz Matter, exploitation du Café et du Cinéma du Moulin, à Porrentruy (F. o. s. du c. du 16 mai 1934, No 112, page 1294).

— 21. November. Sport- und Werbe-Film A.-G., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 133 vom 11, Juni 1935, Seite 1473). Das Geschäftslokal befindet sich nun in Zürich 8, Falkenstrasse 14.

in Zurich S, Falkenstrasse 14.

— Cinémas. — 26 novembre, Le chef de la maison Jean Müller, à Montreux, les Planches, est Jean fils de Johann Müller, originaire de Neuenegg (Berne), domiellié aux Planches, Exploitation des cinémas « Palace» et «Re» », avenue du Kursaal, Passage du Kursaal.

27. November. Die Lichtspielhaus A. G., in Ba-sel (S. H. A. B. Nr. 109 vom II. Mai 1935, Seite 1216), Betrieb des Cinéma Palace usw., ist durch Konkurs aufgelöst worden; die Firma wird daher von Amtes wegen gestrichen.

sel (S. H. A. B. Nr. 109 vom 11. Mai 1935, Seite 1216), Betrieb des Cinéma Palace usw., ist durch Konkurs aufgelöst worden: die Firma wird daher von Amtes wegen gestrichen.

— Beteiligung an Filmgeschäften. — 28. November. Unter der Firma Stoa-Genossenschaft ton the Verbeiligung an Schweiner. Wird ist eine Genossenschaft gebiddet. In Zweek ist die Beteiligung an Schweizerischen Filmgeschäften, sowie die Förderung und Tatigung aller mit dem Film zusammenhängender Geschäfte. Die Genossenschaft kann sich auch an gleichen oder ähnlichen Unternehmen beteiligen und alle Massnahmen ergreifen, die hrem Zweeke dienlich sein können. Das Genossenschaftskapital besteht aus dem Totalbetrage der jeweils ausgegebenen, auf den Namen lautenden Anteilscheine zu Fr. 500,— Mitglied der Genossenschaftskapital besteht aus dem Totalbetrage den Geschäftsbetrieb aktiv zu beteiligen verpflichtet und mindestens einen Anteilschein zu Fr. 500,— erwirbt und bar einbezahlt. Über die Aufnahme beschliesst auf schriftliches Gesuch hin der Vorstand, Die Übertragung von Anteilscheinen unterliegt der Zustimmung des Vorstandes. Der Erwerber von Anteilscheinen infolge Übertragung hat sich beim Vorstand um die Mitglied-schaft schriftlich zu bewerben, sofern er nicht schon Mitglied der Genossenschaft ist. Hat ein Genossenschafter seine Anteilscheinen Anteilscheinen gültig übertragen, so erlischt seine Mitgliedschaft schriftliche Mitgliedschaft schriftlichen Anteilscheinen sechsmonatliche schriftlichen Rindigung hin je auf Ende eines Geschäfts-(Kalender-)Jahres erfolgen, Dem austretenden Genossenschafter wird er Wert seiner Anteilscheinen Rossgabe der Bilanz des Austrittajahres, höchstens jedoch der Vorstand die Übertragung von Anteilscheinen, so werden die eines Geschäfts-(Kalender-)Jahres erfolgen, Dem austretenden Genossenschafter wird er Wert seiner Anteilscheinen nach der Wert seiner Anteilscheinen nach ausser, der Wertweit ein die Recht und Pflichten des verstorbenen Genossenschafter eintreten. Für der Verstand der Betriffender vorstand der Ubert

schäftslokal: Bahnhofstr. 20, in Zürich 1.

— 29. November. Schweizerische Filmzentrale, Genossenschaft, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 229 vom 1. Oktober 1935, Seite 2429). In der ausserrordentlichen Generalversammlung vom 19. November 1935 haben die Mitglieder dieser Genosenschaft eine partielle Revision von Art. 18 ihrer Statuten beschlossen, wodurch die bisher publizierten Bestimmungen folgende Anderung erfahren: Vom Reinertrag werden 20 % dem Reservefonds zugewiesen. Ein noch verbleibender Überschuss wird für de von der Genossenschaft verfolgten Zwecke verwendet.

— 5. décembre. Selon procès-verbal authentique reçu Me Jean Payot, notaire, à La Chaux-de-Fonds, le 2 décembre 1935, il a été créé sous la raison sociale Cinéma Colisée S. A., une société anonyme ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Les statuts datent du 2 décembre 1935, La société a pour objet l'achat, la gérance, la location et la vente de cinématographes, l'organisation et la vente de cinématographes, l'organisation de spectacles et de concerts. La durée de la société n'est pas limitée. Le capital social de 110,000 france est composé de 110 actions nominatives de 1000 fr. chacune. Les publications sont insérées dans la «Feuille officielle suisse du commerce». L'administration est confiée à un conseil d'administration sont appelés à faire partie du conseil d'administration: Léon Droz, industriel, originaire du Locle et de La Chaux-de-Fonds, vice-président (ditteur, de et à La Chaux-de-Fonds, président; Alphonse Gogler, éditeur, de et à La Chaux-de-Fonds, vice-président (pérant d'immeubles, à La Chaux-de-Fonds, secrétaire; Gustave Ulrich, industriel, de et à La Chaux-de-Fonds, Paris de la Chaux-de-Fonds, secrétaire; Gustave Ulrich, industriel, de et à La Chaux-de-Fonds, Burcaux chez le président Léon Droz, rue du Nord 183 a.

— 10. Dezember. Die Film-Finanzierungs-Aktimenses/leport in Zuich (S. H. A. B. N. 417

sident Leon Droz, rue au Aora 1893.

— 10. Dezember. Die Film-Finanzierungs-Aktiengesellschaft, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 117 vom 23. Mai 1934, Seite 1361), hat ihr Geschäftslokal verlegt nach Bahnhofstr. 20, in Zürich 1 (bei Treuhand- und Revisionsgesellschaft).

— 10. Dezember, Columbus Film A.-G., in Zürich (S. H. A. B. Nr. 263 vom 9. November 1934, Seite 3099), Filmverleih im In- und Ausland usw. Der Verwaltungsrat erteilt an Dr. jur, Werner Sautter, von und in Küsnacht (Zürich), Einzelprökura.

— Kinematograph. — 10. Dezember, Die Firma Giuseppe & J. Rewinzon, in Zürich 10 (S.H. A. B. Nr. 53 vom 5. März 1934, Seite 578). Betrieb des Kino Nordstern, Gesellschafter: Gieseppe Rewinzon und Jona Rewinzon, ist infüge Aufgabe des Geschäftes und daheriger Auflösung dieser Kollektivgesellschaft erloschen. Die Liquidation ist durchgeführt,

— Films et articles divers, cinématographe, — 16 décembre. Le chef de la maison Armand Lévy, à Genève, est Armand-Jacques Lévy, de Genève, y domicilié. Représentation de films et articles divers. Rue de Carouge 61. La maison exploite en outre un cinématographe, à l'enseigne « Cinéma Roxy ». Rue Pradier 4.

ma Roxy». Rue Pradier 4.

— Beteiligung an Filmgeschäften usw. — 21.
Dezember, Stoa-Genosenschaft, in Zürich (S. H.
A. B. Nr. 286 vom 6. Dezember 1935, Seite 2985),
Beteiligung an Filmgeschäften usw. Als weitere
Vorstandsmitglieder wurden neu gewählt Pieter
Christiaan Jongeneel, Privatier, holländischer
Staatsangehöriger, in Montreux-Planches, und Dr.
Ernst Schmid-Ahrens, Rechtsanwalt, vom Mühleberg, in Bern. Sie führen Kollektivunterschrift
unter sich oder mit je einem der übrigen Vorstandsmitglieder.

\*\*\*\*

Konkurseröffnungen

Kt. Basel-Stadt. — Konkurseröffnungen Kt. Basel-Stadt. — Konkursamt Basel-Stadt. Gemeinschuldnerin: Lichtspielhaus A.-G., Aktiengesellschaft zum Betrieb des Cinéma Palace in Basel, Beteiligung an andern Lichtspielunternehmungen, sowie Ausübung aller mit der Kinemategraphie zusammenhängender Geschäfte, Untere Rebgasse 10, in Basel. Datum der Konkurseröffnung: 15. November 1935.

1935. Ordentliches Konkursverfahren. Erste Gläubigerversammlung: Freitag, den 13. Dezember 1935, nachmittags 3 Uhr, im Gerichts-hause, Bäumleingasse 1 (Parterre), Zimmer Nr. 7. Eingabefrist: Bis und mit 4. Januar 1936.

#### Etat de collocation

Etat de collocation

Ct. de Vaud. — Office des faillites de Vevey.
Faillie: Société Bardet & Chappuis, Cinéma Sélect, à Vevey.
L'état de collocation des créanciers de la faillite susindiquée peut être consulté à l'office des failtes. Les actions en contestation de l'état de collocation doivent être introduites dans les dix jours à dater de cette publication. Sinon, l'état de collocation sera considéré comme accepté.